



HAL
open science

La compétitivité de l'agriculture française face à la concurrence européenne et mondiale

Vincent Chatellier

► **To cite this version:**

Vincent Chatellier. La compétitivité de l'agriculture française face à la concurrence européenne et mondiale. Rencontres économiques: " quel avenir pour l'agriculture en France? ", Ministère de l'Economie et des Finances (MINEFI). FRA., Feb 2017, Paris, France. 11 p. hal-01585731

HAL Id: hal-01585731

<https://hal.science/hal-01585731v1>

Submitted on 2 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - ShareAlike 4.0 International License



Rencontres économiques

Quel avenir pour l'agriculture
en France ?

28 février 2017

Synthèse



Sommaire

Introduction	3
La compétitivité de l'agriculture française face à la concurrence européenne et mondiale	3
Échanges avec la salle	6
Les agriculteurs aujourd'hui en France	7
Regard de nouvelles générations sur la question agricole	9
Échanges avec la salle	10

La séance est animée par Rémi Jeannin, agrégé de sciences sociales.

Introduction

Rémi JEANNIN

L'agriculture représentait, en 1945, un tiers des emplois et un cinquième du PIB français. La part de ce secteur dans l'économie a depuis fortement décru. Cette évolution s'est accompagnée d'une modernisation très forte de l'agriculture, encouragée notamment par la Politique agricole commune (PAC) mise en place en 1962. La situation de l'agriculture en France apparaît donc comme paradoxale. Si sa part peut sembler marginale au sein de l'économie nationale, le secteur représente un des grands atouts français.

La France représente en effet la première puissance agricole de l'Union européenne, assurant 18 % de sa production. L'agriculture constitue en outre le troisième excédent commercial sectoriel français, après l'aéronautique et la chimie. La France se place ainsi au sixième rang mondial des pays exportateurs de produits issus de l'agriculture. Au-delà de ces considérations économiques, le secteur agricole joue également un rôle essentiel sur l'aménagement du territoire et l'environnement.

En termes sociologiques, la modernisation du secteur a donné lieu à une transformation de la profession d'agriculteur. Henri Mendras¹ décrivait dès 1970 *La Fin des paysans*. Les agriculteurs exploitants sont aujourd'hui devenus de véritables entrepreneurs, qui présentent un niveau de formation et de qualification beaucoup plus élevé que celui des générations précédentes et se trouvent confrontés à la nécessité d'innover, tout en étant souvent endettés, et parfois dépendants d'aides extérieures.

Nous nous interrogerons sur la situation actuelle de l'agriculture et des agriculteurs, et sur les perspectives qui peuvent être tracées, en questionnant notamment le rôle des politiques publiques dans ce domaine.

La compétitivité de l'agriculture française face à la concurrence européenne et mondiale

Vincent CHATELLIER, *Économiste, directeur du laboratoire d'études et de recherches en économie Unité de Recherche 1134 (LERECO) à l'INRA*

Je souhaiterais avoir une pensée pour Xavier Beulin², qui, s'il pouvait soulever des controverses, était indubitablement passionné par l'inscription de l'agriculture française dans l'économie mondiale et européenne. J'ai eu beaucoup de plaisir à l'écouter et à mesurer, à travers la lecture de son ouvrage publié en janvier³, la distance qui existait entre son image publique et la réalité de son discours.

Un modèle d'agriculture familiale confronté à une baisse du nombre d'exploitations

L'agriculture ne saurait être décrite de façon univoque, au vu de la multiplicité des filières et des situations qui composent ce secteur. La contribution de l'agriculture à l'économie française ne se limite en outre pas à sa part dans le PIB ou au nombre d'emplois qu'elle regroupe. D'autres éléments, comme le territoire, la culture ou les paysages, doivent en effet être pris en compte.

L'agriculture française connaît toutefois une phase de décroissance. La destruction des emplois qui la caractérise concerne d'ailleurs principalement les exploitations, dont le nombre, qui a été divisé par deux depuis 1990, continue à diminuer de 2 à 2,5 % par an. Ce recul s'avère toutefois très hétérogène en fonction des secteurs de productions concernés. La chute du nombre d'exploitations est ainsi plus prononcée dans les filières de polyculture, d'élevage ou de lait, que dans les filières viticoles ou céréalières.

Les agriculteurs tendent, par ailleurs, à se regrouper. La part des sociétés représente désormais environ 60 % de la surface agricole utile (SAU) française. Ce fort développement du phénomène sociétaire constitue un important facteur d'intégration des jeunes agriculteurs, le coût de reprise des exploitations ne permettant souvent pas à ces derniers de s'installer en dehors du cadre de sociétés.

Pour autant, malgré les débats actuels sur l'augmentation de la taille des exploitations et la création de fermes

¹ Henri Mendras (1927-2003), sociologue français, spécialiste de la question agricole

² Xavier Beulin, président de la FNSEA, décédé brutalement le 19 février dernier <http://www.fnsea.fr/presse-et-publications/espace-presse/communiqués-de-presse/xavier-beulin-est-decédé-c'est-une-perte-immense/>

³ "Notre agriculture est en danger" aux éditions Tallandier, 3 janvier 2017

usines, il convient de rappeler que seul un quart du foncier français est détenu au sein d'exploitations supérieures à 200 hectares. Le modèle familial domine encore très largement l'agriculture française, ce qui n'est pas le cas dans la plupart des autres pays. Il paraîtrait donc prématuré de prétendre que la France a opéré sa transition vers une agriculture industrielle.

Un grand pays agricole, soumis toutefois à une production stagnante et à une nécessité de renouvellement

L'agriculture française occupe la première place européenne en termes de chiffre d'affaires issu des exploitations, et assure environ 20 % de la production de l'Union européenne. Plusieurs autres pays affichent cependant un développement rapide, et la France se trouve concurrencée par des pays comme l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas et la Pologne.

La production agricole française, quant à elle, ne progresse plus en volume depuis quinze ans. Cette absence de croissance, confrontée à une augmentation du prix des intrants, impose aux exploitations de réaliser des gains de productivité très élevés pour permettre aux agriculteurs de subsister. L'agriculture biologique, si elle se développe rapidement, ne représente que 5 % du marché alimentaire français dans sa globalité, et concerne 35 000 des 310 000 exploitations françaises. Environ 1,5 million d'hectares sont consacrés à l'agriculture biologique, ce qui représente près de 5 % des surfaces totales, et constitue une proportion nettement inférieure à l'objectif de 20 % affiché dans le cadre du Grenelle de l'environnement⁴.

S'agissant de l'agriculture traditionnelle, la France représente le premier producteur céréalier européen. La récolte de 2016 s'est toutefois avérée catastrophique, et a engendré un recul des rendements nationaux de 30 %. De nombreux céréaliers n'ont ainsi pu dégager aucun revenu en 2016, la chute de la récolte s'étant combinée avec la faiblesse actuelle des niveaux de prix. Cette situation est encore accentuée par les décisions de réallocation des aides publiques au bénéfice de l'élevage.

La France produit actuellement 25 milliards de litres de lait, ce qui en fait le deuxième producteur européen, après l'Allemagne. Le niveau de production reste ainsi similaire à celui de 1984, malgré la division par six du nombre d'exploitations laitières et la division par deux du cheptel de vaches laitières. Le secteur laitier se caractérise en outre par un rapport très étroit à l'export. Plus de 40 % du lait français est ainsi exporté, tandis que 23 % de la consommation de produits laitiers est issue de produits importés. La France présente des atouts considérables dans l'économie laitière mondiale, et affiche notamment des coûts de production extrêmement avantageux.

La production de viande en France a, quant à elle, décliné depuis 20 ans, à hauteur de 10 à 15 %. Cette évolution concerne l'ensemble des viandes. La production française de volaille a ainsi baissé de 20 %, et le cheptel de porc a reculé, alors que l'Allemagne ou la Pologne enregistrent d'importantes croissances de leur production. La production de viande bovine connaît également une baisse récurrente, liée à l'amélioration du rendement laitier par vache et à la baisse subséquente du cheptel de vaches laitières. La consommation de viande diminue également, à hauteur de 17 kilogrammes/habitant depuis 25 ans, pour atteindre aujourd'hui 89 kilogrammes annuels par habitant.

Il apparaît donc comme impératif de reconquérir le marché alimentaire national, en acceptant les évolutions des modes de consommation de la société française. Nous constatons en effet une très forte augmentation de la restauration hors domicile, qui importe massivement des produits en provenance de l'Europe du Nord plutôt que de favoriser les productions françaises. La consommation des Français s'avère en outre de plus en plus nomade, bien qu'elle se caractérise par une attention croissante portée aux liens entre agriculture, environnement, et santé. Nous devons donc innover en matière de produits alimentaires, en acceptant le fait que tous les produits qui seront consommés dans vingt ans sont encore à créer.

Il convient également de prendre en compte le fait que le marketing revêt parfois une plus grande importance que le cahier des charges. L'éducation à la consommation alimentaire constituera ainsi un enjeu très important à l'avenir, notamment au travers de la restauration collective. Il est urgent de retisser le lien avec le consommateur sur ce qu'est devenue l'agriculture conventionnelle en France.

La France, malgré son statut de premier pays agricole européen, n'occupe que le deuxième rang en tant que pays agroalimentaire, ce qui signifie qu'elle pourrait, à l'instar de l'Allemagne, créer davantage de valeur dans l'industrie de la transformation.

⁴ Voir la genèse du Grenelle de l'Environnement : <http://www.vie-publique.fr/actualite/dossier/grenelle-an/grenelle-environnement-an-apres.html>

Un secteur contribuant positivement à la balance commerciale française, mais dont l'orientation commerciale doit se diversifier

Les exportations françaises de produits agricoles, si l'on y intègre les produits transformés ainsi que les vins et spiritueux, atteignent 55 milliards d'euros. Depuis quatre à cinq ans, les exportations vers les autres pays européens plafonnent. Cette stagnation s'explique par un développement de la production dans les pays voisins de la France, et par le faible dynamisme démographique qui les caractérise. Nous nous classons ainsi en troisième position des pays européens exportateurs de produits alimentaires, derrière l'Allemagne et les Pays-Bas, après avoir longtemps occupé la première place. Entre 2000 et 2015, les exportations allemandes ont ainsi progressé de 40 milliards d'euros, cette augmentation s'étant limitée à 22 milliards d'euros pour la France, dont les performances sont comparables, sur cette période, à celles de la Pologne ou de l'Espagne. La France demeure donc un grand pays exportateur, mais souffre, depuis quinze ans, d'une dynamique défavorable.

88 % des exportations agroalimentaires françaises sont réalisées sur trente pays. Les 200 pays restants représentent donc des débouchés potentiels colossaux. Le fait de travailler essentiellement avec des partenaires européens nous conduit en effet, mécaniquement, à nous orienter vers des pays dont les importations ne sont pas appelées à augmenter à l'avenir. L'augmentation des exportations vers d'autres pays constituera un enjeu capital.

L'augmentation des exportations françaises se limite en outre, dans une large mesure, aux filières des vins et spiritueux, des céréales, et du lait.

Les importations augmentent également. Elles proviennent, pour les trois quarts, de l'Europe. Les principaux fournisseurs européens de la France sont l'Espagne, dont nous importons notamment des fruits et légumes ainsi que de la viande porcine en provenance de systèmes de production très intensifs, implantés en Catalogne, et les Pays-Bas. Les statistiques douanières relatives à ce pays doivent cependant être maniées avec précaution, dans la mesure où il pratique un *trading* intensif. De manière plus générale, la France importe des quantités croissantes de viande, de fruits et légumes, et de poisson.

Notre agriculture contribue positivement à la balance commerciale française. En revanche, notre balance commerciale avec les pays européens se détériore, en raison de la montée en puissance de l'Allemagne, de la Pologne, des Pays-Bas et de l'Espagne. Ce phénomène est si prononcé que notre balance commerciale avec l'Europe est devenue, en 2016, et pour la première fois depuis 1960, négative.

Les pays tiers jouent un rôle essentiel et positif dans notre balance commerciale, même si nos relations avec ces pays sont soumises à de nombreux facteurs extérieurs, qu'il s'agisse de mesures d'embargo, de parités monétaires, ou de divers phénomènes sanitaires. Nous affichons par exemple une balance commerciale très positive avec les États-Unis et le Royaume-Uni, qui se trouvent, paradoxalement, au cœur des débats actuels sur l'avenir du libre-échange et des accords bilatéraux. La France enregistre en revanche un solde commercial négatif avec les Pays-Bas, l'Espagne, et le Brésil.

Conclusion

Alors que l'Union européenne a été construite sur la vision d'une agriculture française fournissant l'ensemble du continent, il apparaît clairement que d'autres pays constituent aujourd'hui des puissances agricoles. Plusieurs pays voisins connaissent une demande intérieure saturée, qui ne laisse espérer aucune capacité de développement des exportations françaises. De nombreux États développent parallèlement leur offre, en menant des stratégies très distinctes et en appliquant des normes environnementales, sociales et fiscales divergentes, malgré l'existence d'une politique agricole commune.

Les marchés extérieurs à l'Europe, dans ce contexte, offrent des opportunités. Si la France n'aura certainement pas vocation à nourrir le monde, elle bénéficiera assurément de nouvelles opportunités de développement, particulièrement en Asie et en Afrique, à condition que les demandes spécifiques de ces pays soient prises en compte. Le secteur agricole français, convaincu à juste titre de la qualité de ses produits, devra peut-être, à ce titre, opérer une mutation culturelle, pour apprendre à fournir à ses futurs partenaires commerciaux des produits correspondant à leurs besoins, dans un monde où les accords bilatéraux sont appelés à jouer un rôle croissant dans la gestion des flux agricoles.

La préservation de notre capacité concurrentielle passe également par la maîtrise de nos coûts de production, et notamment par la dilution de nos coûts fixes. L'agriculture française souffre en effet d'un phénomène de suréquipement au regard des volumes produits. La réussite à l'international suppose également de nous protéger des phénomènes d'imitation, en proposant des produits innovants et de qualité, qui s'intègrent dans

la culture française. Enfin, il convient de réinvestir une part importante des marges dégagées par le secteur agricole dans l'agriculture.

Xavier Beulin considérait en effet que l'enjeu majeur, dans les années à venir, consisterait à favoriser l'investissement dans le secteur agricole, y compris dans des périodes de crise et de faible rentabilité du capital. Si nous souhaitons sortir de l'ornière, nous devons croire en l'avenir et investir, comme le font plusieurs pays concurrents de la France.

Échanges avec la salle

Rémi JEANNIN

Vous avez indiqué que les Pays-Bas exportent dans une large mesure leurs produits agroalimentaires sur la base d'importations de produits agricoles, qu'ils transforment. La France procède-t-elle également ainsi ?

Vincent CHATELLIER

L'agriculture française exporte très largement ce qu'elle produit, la part des exportations relevant d'importations restant très marginale. Les Pays-Bas, par contraste, qui disposent du port de Rotterdam, extrêmement ouvert sur l'international, pratiquent un trading systématique et transforment de nombreux produits en provenance de Pologne.

De la salle

Quelle est votre position sur le CETA⁵ ?

Vincent CHATELLIER

Nos échanges avec le Canada restent marginaux. Il s'agit en effet d'un grand pays agricole, mais qui n'exporte ni lait, ni viande bovine à destination de l'UE. La conclusion du CETA est donc considérée comme une nouvelle positive par la filière laitière française, qui peut espérer profiter des contingents définis sur les fromages pour augmenter ses exportations. La filière bovine reste quant à elle plus dubitative à propos de cet accord, qui peut présenter des enjeux dépassant le secteur agricole à proprement parler.

De la salle

Quelle influence le Brexit pourrait-il exercer sur les exportations françaises ?

Vincent CHATELLIER

Une réponse à cette question serait hasardeuse. Le Royaume-Uni représente un client important pour la France, et il semble peu probable que sa consommation de vins et spiritueux chute brutalement. En revanche, le Brexit pourrait s'avérer fondamental pour l'Irlande, dont le développement agricole s'est largement fondé sur son arrimage au Royaume-Uni.

La gestion du retrait du Royaume-Uni de la PAC s'avèrera sans doute extrêmement complexe. Ce retrait entraînera probablement un report de la prochaine réforme de la PAC de 2020 à 2022, et interférera fortement sur son budget, dans un contexte déjà difficile pour les agriculteurs français. Certains États membres devraient en effet demander une augmentation de leur niveau de soutien, après avoir bénéficié de faibles niveaux d'aides au nom du principe d'intégration progressive dans l'Europe.

De la salle

Comment parvenir à une meilleure répartition de la valeur ajoutée entre les grands acteurs de la distribution, qui imposent leurs prix aux industries agroalimentaires, elles-mêmes imposant des prix bas à leurs fournisseurs en amont, afin de permettre aux agriculteurs de survivre dans des conditions acceptables ?

Vincent CHATELLIER

La violente chute des prix agricoles a effectivement exigé de l'agriculture de très forts gains de productivité. L'absence de croissance de la production et l'augmentation du prix des intrants justifient certaines transformations des modèles productifs, mais exercent une pression très importante sur les revenus des agriculteurs. Les prix pratiqués dans le secteur de la viande bovine sont par exemple devenus si insuffisants que les aides publiques représentent aujourd'hui jusqu'à 160 % du revenu des producteurs. Or, cet

⁵ CETA = Comprehensive Economic and Trade Agreement. Accord international de libre échange entre l'Union européenne et le Canada – voir <http://www.touteurope.eu/actualite/qu-est-ce-que-le-ceta.html>

interventionnisme des pouvoirs publics s'accompagne d'un laisser-aller sur la question du partage des marges.

Les citoyens français exigent, à l'heure actuelle, une transformation de l'agriculture. Les agriculteurs se trouvent souvent dans l'incapacité de répondre à cette demande, car ils ne bénéficient pas de la rentabilité nécessaire pour investir dans la transformation de leur système.

Des solutions à cette situation pourraient résider dans la mise en place de formes nouvelles de contractualisation, et dans la reconquête de l'alimentation hors foyer par l'agriculture française. L'existence de grandes entreprises agroalimentaires constitue également un point important, le système coopératif n'ayant pas encore vraiment démontré sa capacité à rémunérer les agriculteurs à un niveau supérieur à celui des entreprises privées internationalisées. Nous devons également nourrir une réflexion sur le droit de la concurrence et sur la faculté des acteurs économiques à s'organiser dans un monde déséquilibré. Il paraît urgent de mettre en cohérence la structuration économique de notre secteur avec notre fiscalité, qui favorise actuellement le surinvestissement, alors que les agriculteurs devraient au contraire être encouragés à stocker des capitaux pour faire face à la volatilité de leurs revenus. Notre politique publique ne me paraît donc pas s'être adaptée à la hauteur des besoins de modernisation de notre agriculture.

Les agriculteurs aujourd'hui en France

Bertrand HERVIEU, sociologue, spécialiste des questions rurales et agricoles (vice-président du CGAAER de 2012 à 2016)

Le secteur agricole, qui connaît des performances tout à fait enviables, est paradoxalement affecté d'un malaise profond et durable. Au-delà d'une conjoncture défavorable, le sentiment de malaise du secteur et ses interrogations quant à sa place dans la société française persistent, et posent question.

L'importance du fait minoritaire : le secteur agricole, une minorité éclatée

Le secteur agricole a subi un amenuisement très fort depuis la fin du 19^{ème} siècle, époque à laquelle il représentait la moitié de la population française et constituait la matrice civilisationnelle du pays. La France a en effet, contrairement aux autres pays d'Europe occidentale, retardé volontairement et artificiellement l'exode rural, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale au cours de laquelle la population agricole représentait encore un tiers de la population active. La place première ainsi donnée au milieu agricole dans la construction sociale, culturelle et politique de la France explique le malaise profond créé par l'effondrement de cette situation.

Les grandes lois d'orientation de 1960 et 1962 visaient à moderniser ce secteur tout en en garantissant une certaine homogénéité, autour du modèle de l'exploitation de polyculture et élevage pratiqué par le couple. Or, l'agriculture a connu, depuis cette époque, une spécialisation des productions, chaque agriculteur s'orientant vers une ou deux productions dominantes à partir desquelles il construit son identité professionnelle. La réduction du nombre d'exploitations s'est en outre accompagnée d'un agrandissement des exploitations les plus grandes. Ainsi, durant les dix dernières années, la surface moyenne des exploitations a augmenté de treize hectares, tandis que celle des grandes exploitations a augmenté de 80 hectares. Cette spécificité française suscite un important point de tensions au sein du monde agricole, qui se cristallise autour de la détention du foncier.

Par ailleurs, si l'agriculture française obéit bien à un modèle d'exploitation familiale, une des causes du malaise actuel semble résider dans la fragilisation de ce modèle. Cette fragilisation est d'abord liée à des raisons patrimoniales, le partage du capital d'exploitation générant des tensions familiales extrêmement importantes au moment des successions. Les formes sociétaires, qui rendent ce capital plus abstrait, permettent toutefois d'identifier des formules de partage plus souples. Nous assistons donc à un processus de maintien de la détention privée, et, dans le même temps, de dé-patrimonialisation du capital foncier. Les jeunes agriculteurs, notamment, font fréquemment appel à l'introduction de capitaux extérieurs pour financer un foncier trop lourd à porter. Le modèle familial se trouve donc en proie à une très forte déstabilisation, qui s'opère d'ailleurs parfois avec l'accord même des acteurs concernés. Cette situation provoque une tension dans le monde agricole, car elle porte un risque de dépossession de l'outil par les chefs d'exploitation eux-mêmes. Le fait que la moitié de la surface agricole utile (SAU) soit détenue par des formes sociétaires témoigne de l'introduction, dans la gestion patrimoniale, de formes juridiques abstraites qui ne correspondent pas à l'objectif d'accès à la propriété défendu depuis plus d'un siècle.

D'autres tensions sont liées au fait que de plus en plus d'épouses d'agriculteurs disposent d'un emploi extérieur, leur salaire permettant de faire vivre la famille. Ce retournement des rôles au sein du couple

constitue la source d'un malaise d'autant plus douloureux qu'il reste souvent silencieux et invouable.

Le métier d'agriculteur se trouve en outre médié par un grand nombre de processus extrêmement abstraits, qui sont ceux du marché, de l'industrie agroalimentaire, ou de la restauration hors domicile. L'agriculture, longtemps perçue comme non dé-localisable, est ainsi soumise, même à l'échelle nationale, à des déséquilibres territoriaux très puissants, la production se concentrant à proximité des ports et des grands lieux d'échange. Cette situation génère une tension très importante, au sein du milieu agricole, entre les espoirs liés à la mondialisation et les immenses craintes que génère, par exemple, la comparaison des coûts de production.

Nous développons, avec François Purseigle⁶, dans l'ouvrage *Sociologie des mondes agricoles*, l'hypothèse selon laquelle l'agriculture ne doit pas être perçue comme uniquement familiale. Nous constatons l'émergence, y compris en France, d'un pôle d'agriculture de firme et d'une agriculture de subsistance. Aux États-Unis, par exemple, le nombre d'exploitations se maintient depuis vingt ans, grâce au développement de micro-exploitations situées notamment en périphérie des villes, qui fonctionnent selon un modèle de vente directe. Il existe donc une tension entre la financiarisation actuelle de l'agriculture, liée au renchérissement des coûts du foncier, et un phénomène de précarisation, dû à la rareté du travail dans nos sociétés.

Au sein de l'agriculture familiale, nous effectuons une distinction entre une agriculture paysanne, située principalement en Pologne ou en Roumanie, une agriculture familiale pluriactive territoriale largement permise par l'existence d'autres sources de revenus salariaux au sein de la famille, et une agriculture familiale spécialisée et modernisée, bien que surendettée. Parallèlement, se développe un dégradé de formes sociétaires, présentant des contours divers et de plus en plus sophistiqués, et accordant une part de plus en plus prégnante au calcul financier. Nous constatons également l'existence d'exploitations détenues par des agriculteurs en retraite qui en confient la gestion à des entreprises ou à des sociétés extérieures. D'autres formes d'organisation présentent une dimension purement financière, par exemple en Ukraine ou en Allemagne. Enfin, des firmes souverainistes sont constituées au nom de la sécurité alimentaire d'un pays, et peuvent d'ailleurs parfois investir au-delà des frontières de ce pays, comme c'est le cas en Chine.

Une profonde recomposition des formes d'organisation du travail et du capital s'opère ainsi au sein du monde agricole, qui ne se limite plus au modèle familial.

Un isolat pourtant repérable au sein de la société française

La minorité agricole présente la particularité d'être issue d'une majorité. Sa création s'est donc accompagnée d'un sentiment de déclin et de marginalisation, qui permet de comprendre pourquoi ce milieu, bien qu'éclaté, a conservé une certaine homogénéité en termes d'opinions et d'attitudes.

Les enquêtes d'opinion réalisées ont en effet permis d'identifier, au sein de la population agricole et par comparaison avec l'ensemble de la population française, une pratique du catholicisme plus répandue, une moindre acceptation de l'homosexualité, une plus forte valorisation du travail, l'aspiration à une plus grande liberté laissée aux entreprises, une préoccupation sécuritaire plus présente, une hostilité plus marquée envers l'immigration et le droit de vote des étrangers, et un rejet accru de la mondialisation.

Cette relative homogénéité idéologique se traduit par un comportement électoral dont la spécificité est apparue au cours de la Vème République -avec un large ralliement au gaullisme puis au chiraquisme- qui a perduré jusqu'à la fin du 20^{ème} siècle. Le début du 21^{ème} siècle correspond quant à lui à l'explosion du verrou catholique⁷, qui avait longtemps constitué une digue face au Front national.

Conclusion : un paradoxe à interpréter

La transition du fait majoritaire au fait minoritaire représente une trajectoire très singulière. Le secteur agricole a été, depuis le début de la IIIème République, l'objet d'une attention particulière, les camps républicains et catholiques considérant tous deux que ce secteur constituait le socle de la Nation, de la République ou de l'Église.

Enfin, le monde agricole, s'il représente aujourd'hui une minorité parmi d'autres, est doté d'un appareil institutionnel d'encadrement et de relais dans la construction de ses représentations et positionnements extrêmement développés. Le Crédit Agricole des cantons, les MSA⁸, les coopératives et les syndicats constituent

⁶ François Purseigle, professeur des universités en sociologie à l'Institut National Polytechnique de Toulouse, directeur du département de Sciences économiques, sociales et de gestion de l'École Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse (INP-ENSAT), co-auteur avec Bertrand Hervieu de *Sociologie des mondes agricoles*, Ed. Armand Colin, 2013

⁷ Sur ce thème voir : Mathieu Gervais, « Croyants de nature ? Sociologie religieuse de l'agriculture paysanne », *Études rurales*, 197 - 2016 - <http://etudesrurales.revues.org/10708>

⁸ Mutuelle Sociale Agricole : <http://www.msa.fr>

autant de lieux de sociabilité et de construction d'une cohésion face au reste de la société.

Regard de nouvelles générations sur la question agricole

Samuel VANDAELE, secrétaire général de Jeunes Agriculteurs (<http://www.jeunes-agriculteurs.fr>)

Les Jeunes Agriculteurs de France regroupent 50 000 adhérents de moins de 35 ans. À titre personnel, en plus de mon activité de polyculteur de céréales, j'assure une activité de chauffage à partir de coproduits et de sous-produits de l'agriculture, et j'ai participé à l'élaboration d'un phytoépuration de l'eau utilisée par les habitants de mon village. Le rôle des agriculteurs consiste en effet également à entretenir le paysage et à participer à la vie économique et sociale du territoire sur lequel ils vivent.

Notre syndicat défend un modèle d'agriculture familiale, c'est-à-dire basée sur les hommes et les femmes, avec des chefs d'exploitation formés et prenant réellement les décisions, par opposition aux firmes décrites précédemment. Nous nous opposons aux modèles purement industriels comme la ferme des Mille vaches⁹.

En revanche, il convient de ne pas créer d'oppositions stériles à certaines initiatives, comme la ferme des Mille veaux¹⁰, qui correspond à un projet regroupant 70 agriculteurs, associés pour construire un bâtiment et conserver la valeur ajoutée de l'ensemble de la filière sur notre territoire plutôt que procéder à des exportations de bovins vivants vers l'Italie.

Il me semble également nécessaire de dépasser les considérations relatives à la seule taille des exploitations. La forme sociétaire s'est en effet largement imposée aujourd'hui, de nombreux jeunes agriculteurs s'associant entre eux, afin de se dégager du temps libre et d'entretenir un lien social plus soutenu.

Les Jeunes Agriculteurs revendiquent en outre une reprise en main de la communication sur leur métier. Nous avons, dans ce cadre, lancé une grande campagne d'affichage, dans le métro parisien, sur le thème « *Nourrir le futur* »¹¹, afin de sensibiliser les citoyens au rôle que joue l'agriculteur, au-delà de sa production agricole, pour l'environnement et l'entretien de son territoire.

L'agriculture de demain devra être à la fois économiquement viable et respectueuse de l'environnement. Nous sommes actuellement confrontés aux rapides retraits du marché de certains produits phytosanitaires. Or, nous utilisons ces produits par nécessité, dans un souci de compétitivité. L'interdiction brutale de l'usage du diméthoate en France a par exemple entraîné une division par deux de la production de cerise¹², générant une nette augmentation des importations. De la même façon, le développement de la maladie transmise par la *Xylella Fastidiosa*¹³ a conduit, en Corse du Sud¹⁴, à une interdiction complète de planter des oliviers, interdiction qui a favorisé l'importation d'olives en provenance de Grèce. Les agriculteurs attendent donc du gouvernement qu'il consacre un réel budget d'investissement à l'agriculture, afin de permettre le développement de produits de substitution efficaces aux produits phytosanitaires, comme les biostimulants, les stimulateurs naturels de défense, ou encore les huiles essentielles. Ces investissements seront indispensables pour permettre à nos agriculteurs de continuer à fournir des produits compétitifs, de qualité, tout en adoptant une approche respectueuse de l'environnement.

Notre syndicat estime par ailleurs que toutes les filières doivent travailler ensemble, sans s'opposer entre elles. Il n'est par exemple pas envisageable, à court terme, que l'ensemble de l'agriculture se convertisse au biologique. Seuls 5 % des Français consomment, en effet, des produits biologiques tous les jours. Le cahier des charges auquel sont soumis les produits biologiques se traduisant nécessairement par des prix plus élevés, il convient de répondre à la demande, sans toutefois l'anticiper excessivement, au risque de provoquer un effondrement artificiel des prix. La nécessité de privilégier l'agriculture française constitue, à mon sens, un point plus fondamental. S'il semble normal que les citoyens expriment des exigences accrues envers leurs agriculteurs en termes de traçabilité et de qualité, la réciproque doit également trouver à s'appliquer, ce qui suppose qu'ils n'acceptent pas de consommer de la viande non soumise aux mêmes exigences. L'étiquetage

⁹ La SCEA Côte de la Justice, dite la Ferme des Mille Vaches, située dans la Somme

¹⁰ SAS Alliance Millevaches, située à Saint-Martial-le-Vieux, en Creuse

¹¹ Voir : <http://www.jeunes-agriculteurs.fr/wp-content/uploads/2017/02/dpnourrirlefuturbdv1.pdf> et <http://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/campagne-communication-nourrir-futur-jeunes-agriculteurs-1200851.html>

¹² Voir article site du ministère de l'Agriculture – 22/04/2016 <http://agriculture.gouv.fr/suspension-de-limportation-des-cerises-traitees-au-dimethoate>

¹³ Voir article site du ministère de l'Agriculture – 22/12/2016 <http://agriculture.gouv.fr/le-point-sur-les-foyers-de-xylella-fastidiosa-en-france>

¹⁴ Mesures de prévention afin d'éviter l'introduction de la xylella fastidiosa en Corse – 26/02/2015 Préfecture de la Corse du Sud <http://www.corse-du-sud.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-menace-pour-l-agriculture-a1158.html>

« *Manger français* », qui entrera en vigueur au 1^{er} avril, fournira d'ailleurs une meilleure visibilité aux consommateurs.

S'agissant de la PAC, les Jeunes Agriculteurs défendent un respect du calendrier initialement défini, et une réforme fondée, là encore, sur les hommes et les femmes. La priorité doit en effet être donnée aux actifs, qui doivent être répertoriés au sein d'un registre agricole à jour pour définir de manière plus juste la notion d'agriculteur. Il paraît en effet anormal que le Prince de Monaco ou la Reine d'Angleterre perçoivent, aujourd'hui, des aides de la PAC, ou, à l'inverse, qu'un agriculteur retraité soit forcé de conserver des parcelles de substitution pour vivre, ce qui l'empêche de transmettre son exploitation.

Dans certaines filières, les agriculteurs doivent en outre se reprendre en main pour relancer les négociations avec les industriels et redevenir acteurs de leurs coopératives. Au sein de la filière laitière, par exemple, une augmentation de la rémunération à hauteur de trois centimes d'euros par litre permettrait aux exploitants de vivre correctement¹⁵. Un accord plus équitable sur la répartition de la marge doit donc être trouvé, et respecté par l'ensemble des maillons de la filière. De la même façon, concernant la viande, nous devons nous structurer autrement, en entretenant des contacts plus étroits avec nos bouchers pour nous adapter à leurs demandes. Cette réflexion est en cours.

Vincent Chatellier évoquait la nécessaire maîtrise des coûts de production. Nous avons effectivement souffert d'un suréquipement des exploitations. La mise en commun de matériel au sein des associations constitue à ce titre un facteur important pour générer des économies sans adopter un modèle d'agriculture intensive.

Enfin, je confirme qu'aujourd'hui, l'agriculteur n'est pas toujours propriétaire de ses terres, en raison d'un prix du foncier trop élevé. Cette évolution ne doit cependant pas nécessairement être considérée comme négative. Elle me semble en tous les cas inévitable.

Échanges avec la salle

De la salle

Vous insistez sur la nécessité de privilégier la consommation de produits français. Or, les grands accords bilatéraux sont conclus entre régions climatiques. Une solidarité de fait devrait donc se développer entre les pays producteurs européens, particulièrement concernant l'usage des produits phytosanitaires. Les facteurs climatiques qui justifient l'interdiction d'un produit dans un pays, en effet, ne s'interrompent pas à la frontière de cet Etat, et devraient donc également être pris en compte dans les pays voisins. L'Europe se caractérise en outre par une homogénéité des réglementations applicables, qui ne devraient pas faire l'objet de transpositions nationales divergentes. Ne devrions-nous donc pas assurer une meilleure intégration des normes climatiques sur le continent européen ?

Samuel VANDAELE

Les Jeunes Agriculteurs sont effectivement favorables à une Europe harmonisée, sur les plans environnemental, social, et économique, et défendent le fait que la rémunération de l'agriculteur ne doit pas constituer une variable d'ajustement dans la concurrence entre pays européens.

De la salle

L'ouverture d'esprit du milieu agricole est-elle suffisante pour répondre efficacement aux besoins des marchés extérieurs à l'Union européenne ? Un travail ne doit-il pas être mené par les grandes centrales de production pour adapter notre offre aux demandes de ces pays tiers ?

Bertrand HERVIEU

Il est vrai que les agriculteurs français ont longtemps été convaincus que le fait de produire des produits de qualité suffirait à les faire apprécier des clients extérieurs. Nous avons par exemple récemment perdu deux marchés importants, en Algérie et en Turquie, faute d'avoir réussi à fournir des bovins conformes aux demandes de ces clients potentiels. L'adaptation des élevages aux exigences du marché réclamera du temps, et un travail de conviction.

Vincent CHATELLIER

La France n'est pas capable d'exporter tous ses produits agricoles sur le marché mondial. Elle n'exporte sa

¹⁵ Voir l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires – FranceAgrimer : <https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/resultats/Pages/ResultatsFiliere.aspx?idfiliere=6#>

viande bovine, par exemple, que vers le marché italien. De la même façon, la France n'exporte que très peu de volaille, en raison de la concurrence du Brésil, dont les coûts de production sont très faibles. Le savoir-faire de notre filière laitière à l'export est en revanche reconnu internationalement, notamment en matière de diversification de produits. Enfin, s'agissant des filières céréalières, nos exportations se concentrent sur l'Afrique du Nord, et sont destinées à des acheteurs extrêmement exigeants sur les taux de protéine, ce dont nous devons tenir compte lorsque nous définissons nos pratiques environnementales. Les situations sont donc extrêmement contrastées en fonction des filières considérées.

Or, le partage des parts du marché mondial n'est pas géré par la PAC, ce qui explique l'existence d'une concurrence entre pays européens dans ce secteur, d'autant que les transpositions nationales et les pratiques de terrain varient effectivement largement d'un État-Membre à l'autre.

De la salle

L'augmentation du prix du foncier que vous décrivez ne constitue-t-elle pas un paradoxe avec l'existence de terres en friche, qui pourrait au contraire exercer une pression à la baisse sur les prix ?

Vincent CHATELLIER

La réforme de la PAC de 1992 a imposé, pour faire face à la surproduction de l'époque, la pratique de la jachère, qui a couvert jusqu'à 15 % de la surface céréalière française. La jachère obligatoire a ensuite été supprimée en 2003, pour répondre à de nouveaux débouchés internationaux et au développement des biocarburants. Les friches sont donc désormais très peu nombreuses.

Le prix du foncier s'élève en moyenne, en France, à 6 000 euros/hectare, ce qui représente un montant très faible par rapport à nos concurrents européens et constitue un véritable atout. Pour autant, 75 % des terres agricoles françaises sont exploitées par des agriculteurs qui n'en sont pas propriétaires, et n'accepteront probablement pas de les acquérir dans quelques décennies. La question de la détention future du foncier en France sera donc centrale.

De la salle

Le système français de formation des exploitants agricoles nous permet-il de générer un avantage compétitif ?

Vincent CHATELLIER

Les jeunes agriculteurs affichent aujourd'hui un niveau de formation élevé. De nombreux exploitants sont titulaires de BTS, de licences professionnelles, ou de diplômes d'ingénieurs. Le même constat s'applique cependant aux agriculteurs néerlandais ou allemands.

Des progrès me paraissent en revanche nécessaires dans les lycées agricoles, qui ne bénéficient pas suffisamment de l'expertise des écoles d'agronomie et ne préparent pas suffisamment au métier de chef d'entreprise, ainsi que dans la formation continue.

De la salle

Le terme « *d'agriculture raisonnée* » correspond-il toujours à une réalité ?

Samuel VANDAELE

Ce vocable existe toujours, même s'il a pu être partiellement supplanté par les nouveaux concepts ou sigles créés depuis. L'ensemble de l'agriculture conventionnelle française, aujourd'hui, correspond à l'agriculture raisonnée.

La séance est levée.